



Réaction délirante et ubuesque de l'indéracinable

L'inénarrable représentant du syndicat des cadres et accessoirement secrétaire du CE, très certainement piqué au vif par les demandes réitérées des enquêteurs CGT de pouvoir prendre connaissance des comptes rendus des réunions du Comité d'entreprise sans avoir à se déplacer au siège a de façon unilatérale décidé que puisque ces misérables enquêteurs à deux sous contestaient sa façon de les tenir dans l'ignorance la plus totale, eh bien désormais plus personne ne saurait quoi que ce soit ! Na !

Il a derechef retiré la totalité des documents qui se trouvaient punaisés sur le panneau d'affichage réservé à l'information du CE. Dorénavant, que les salariés soient employés au siège ou bien en province, personne n'aura plus le moindre accès à ces informations. Pour vivre heureux, vivons cachés semble être la devise du secrétaire du CE. Voilà une attitude qui ne doit probablement pas déplaire à la direction.

Ne vois-tu rien venir ?

A l'instar de la sœur Anne - qui du haut de sa tour ne voyait que le soleil poudroyer et l'herbe verdir- les salariés de Kantar-Sofres ne voient toujours pas venir le temps des élections professionnelles. Celles-ci auraient dû légalement se tenir voilà déjà six mois, mais un accord scélérat signé en douce entre la direction et trois représentants des syndicats maison a décidé du report sine die de ce scrutin sans que ni la CGT, ni la CFDT ni FO n'aient été le moins du monde consultés ni informés.

Ceux qui sont attachés aux valeurs démocratiques, même au sein de l'entreprise, ne manqueront pas de se souvenir de ce putsch pitoyable au moment de glisser leur bulletin dans l'urne si un jour des élections ont enfin lieu à Kantar-Sofres.

Objectif RH : Bonheur et bien-être des collaborateurs

Pour faire des économies de bouts de chandelles en réduisant le coût du service payé avant externalisation, la Direction RH a décidé unilatéralement de modifier les déclarations de jours travaillés par les centaines de salariés en CDD que l'entreprise fait parvenir chaque mois à Pôle Emploi. Ces travailleurs pauvres (enquêteurs, tempos etc...) sont particulièrement heureux de cette initiative puisqu'ils perdent mensuellement plusieurs centaines d'euros d'indemnisation ASSEDIC. Que du bonheur !!!

Une dizaine de vacataires et de "tempos" employés sans discontinuer depuis des années dans les locaux de la rue Pierre Masse, bénéficiaient de la mutuelle d'entreprise comme les salariés "normaux" de Kantar-Sofres. Pour leur plus grand bonheur, l'accès à cette mutuelle vient de leur être supprimé. Quelle aubaine !

Représentant de la section syndicale : jeanjacques.barromes@gmail.com/ tél : 06.84.25.51.95

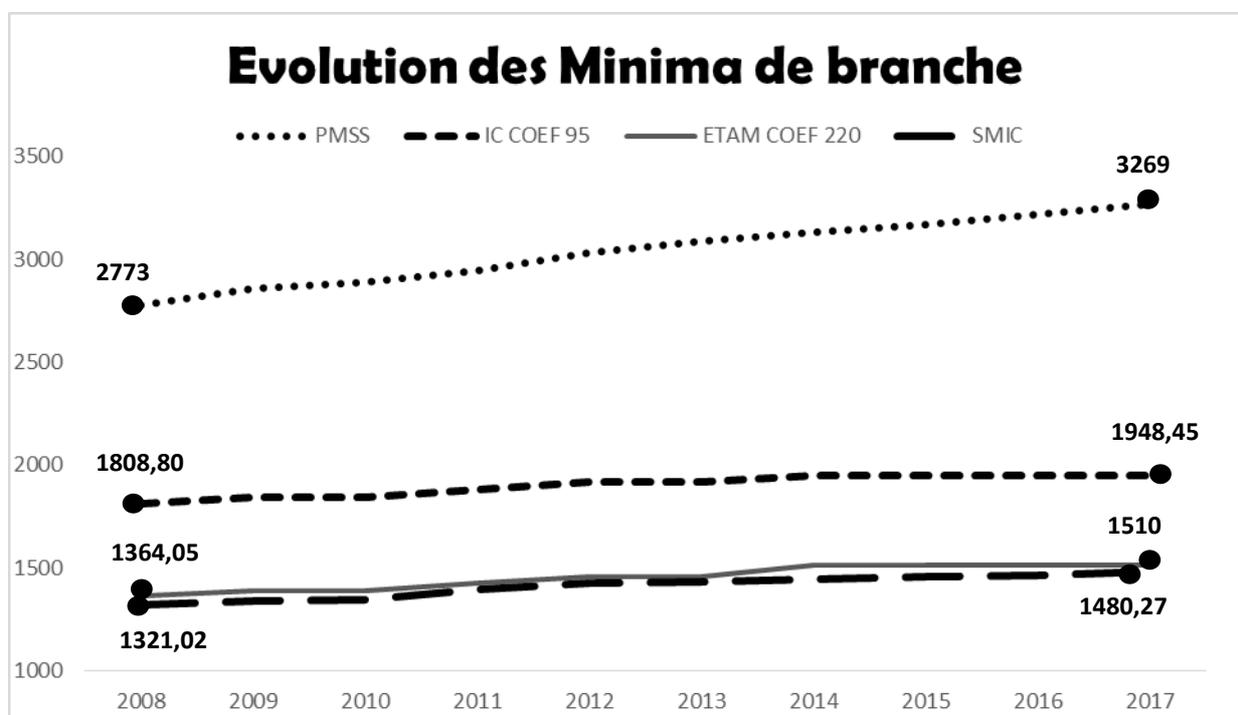
COMMUNIQUE DE PRESSE

NEGOCIATION SALARIALE AU SEIN DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES BUREAUX D'ETUDES [820 200 SALARIE-E-S]

Après l'échec mémorable des négociations visant à étendre le forfait jours hebdomadaire. SYNTEC et CINOV ont affirmé leur volonté de revivifier le dialogue social dans la branche... ne serait-ce que pour faire évoluer un certain nombre de dispositions sociales.

C'est dans ce cadre que le patronat a présenté une augmentation concernant les ETAM de 2% et 3,8% pour le premier coefficient.

Concernant les ingénieurs cadres, SYNTEC et CINOV consentent une augmentation royale de 1,5%.



L'évolution des minima salariaux depuis 2007 est significative de la politique que mène la branche en la matière. L'écart entre le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale et le premier minima cadre ne cesse de croître. En 2008, le salaire minimum IC représente 65,22% du PMSS et en 2017, il n'est plus qu'à 59,60%. En même temps, l'écart SMIC/premier niveau IC tend lui aussi à diminuer. Ainsi le SMIC représente 75,40% du salaire IC en 2008 et 77,50% en 2017. Nous sommes bien en présence d'une baisse de la reconnaissance de la valeur travail. Et il n'est pas exagéré de parler aujourd'hui de « *cadres low cost* ».

Concernant les ETAM, la courbe montre une quasi stabilité. Certes le différentiel SMIC/coef 220 est moins important en 2017 qu'en 2008. Mais exceptionnellement ce coefficient a été augmenté de 3,8%... avec pour objectif sa suppression. En tout état de cause la vraie question qu'il faut se poser, et de savoir si aujourd'hui il est possible de vivre avec un salaire de 1510 euros bruts mensuels.

C'est en fonction de cette analyse que la CGT a refusé de signer l'accord proposé qui entérine la politique patronale de fabrication de cadres « *bons marchés* » et ne donne pas les moyens de vivre décemment aux ETAM.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes